OCOM M106.02 – EFFECTUER LES MESURES DE SÉCURITÉ DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement :** Effectuer les mesures de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets,

      (2) un étui de carabine à air comprimé,

      (3) une tige de sécurité pour carabine à air comprimé,

      (4) de la supervision,

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément l'A-CR-CCP-177/PT-002, chapitre 1, sect. 8.

3. **Norme :** Conformément à l'A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet devra :

   a. exécuter les mesures de sécurité individuelles de la carabine à air comprimé des cadets en :

      (1) s'assurant que la culasse est complètement à l'arrière;

      (2) s'assurant que le cran de sécurité est enclenché;

      (3) s'assurant que la poignée de la pompe est partiellement ouverte; et

      (4) s'assurant que la tige de sécurité est insérée dans le canon; et

   b. observer les mesures de sécurité, y compris :

      (1) manier la carabine à air comprimé comme si elle était chargée;

      (2) ne pas pointer la carabine vers quelqu'un;

      (3) garder la carabine pointée vers la cible en tout temps;

      (4) tenir la carabine à la verticale lorsqu'on la transporte d'un endroit à l'autre;

      (5) ne pas poser le doigt sur la détente, sauf si on est prêt à tirer;

      (6) porter des lunettes de sécurité; et

      (7) se laver les mains après chaque exercice (afin d'éviter une contamination par le plomb).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démontrer l'état sécuritaire de la carabine à air comprimé, y compris : a. retirer une carabine de son étui; b. s'assurer d'effectuer les mesures de sécurité en enclenchant le cran de sécurité (en le poussant vers la droite pour ne plus voir de rouge); c. s'assurer que la tige de sécurité est insérée dans le canon; et d. s'assurer de l'état sécuritaire de la carabine lorsque : 1. la carabine est dans son étui en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est vers l'avant; (c) s'assurant que le mécanisme n'est pas armé; et (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte (5 à 8 cm); 2. on est sur la ligne de tir en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est en arrière; et (c) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; et 3. on n'est pas sur la ligne de tir, en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est en arrière; (c) plaçant la tige de sécurité dans le canon (visible dans l'ouverture de chargement); et (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-1 et 1-3-2, para 3.1 à 3.1.4)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'effectuer les mesures de sécurité individuelles de la carabine à air comprimé en : a. s'assurant que la culasse est ouverte complètement vers l'arrière; b. s'assurant que le cran de sécurité est enclenché; c. laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; et d. plaçant la tige de sécurité dans le canon. **Nota :** Les cadets devront démontrer cette compétence pendant leur test de maniement de la carabine à air comprimé.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-3, para 3.1.5)
PE3	Expliquer et démontrer (au besoin) les règles de sécurité relatives à la carabine à air comprimé, y compris : a. manier la carabine à air comprimé comme si elle était chargée; b. ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un; c. tenir la carabine à la verticale lorsqu'on la transporte d'un endroit à l'autre; d. éviter de poser le doigt sur la détente, sauf si on est prêt à tirer; e. porter des lunettes de sécurité; et f. appliquer les règles d'hygiène sur le champ de tir en se lavant les mains après chaque pratique.	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-3-3 et 1.3.4, para 3.2, para 3.4)

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	20 min
c.	Exposé interactif :	5 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 1 et 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les mesures de sécurité à prendre lors du maniement de la carabine à air comprimé des cadets, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre cette compétence en application sous supervision.

b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 3 afin d'initier les cadets aux règlements de sécurité relatifs à la carabine à air comprimé Daisy 853C et de susciter leur intérêt.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

7. **Documents de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002, D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, ON; Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex. tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. une carabine à air comprimé des cadets,

   c. des lunettes de sécurité,

   d. un étui de carabine à air comprimé,

   e. des tiges de sécurité.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   a. une carabine à air comprimé des cadets,

   b. des lunettes de sécurité, et

   c. des tiges de sécurité.

10. **Modalités de contrôle :** L'évaluation de cet OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets); pendant laquelle les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant d'exécuter le tir.

11. **Remarques :**

    a. L'instructeur doit s'assurer que la séquence de la démonstration est correcte puisque les cadets doivent la faire de la même façon.

    b. Le ratio optimal est d'une carabine pour deux cadets.

    c. On incite les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé*.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.